

Concilier sécurité et autodétermination dans la liberté d'aller et venir : Retour d'expérience













Présentation de l'association Le Parc

L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION

L'Association Le Parc mène une action d'intérêt général au bénéfice d'enfants et d'adultes en situation de handicap. Pendant 150 ans, la Congrégation fondatrice puis l'association Le Parc, ont accueilli exclusivement des jeunes sourds. Aujourd'hui l'association est ouverte à un public diversifié qui a besoin de réponses souples adaptées et de proximité. Grâce à la mise en œuvre de multiples dispositifs, elle répond aux besoins d'un public de tous âges, souffrant de surdité mais aussi, plus largement, de troubles du développement et de l'acquisition nécessitant des accompagnements spécifiques et des aides complémentaires.

1981 : Date de création de l'association

LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

- Accueillir et communiquer
- Accompagner
- Prendre soin et promouvoir la santé
- Eduquer et enseigner
- Porter des projets partagés
- Coopérer avec les partenaires et en informer les personnes et les familles



Les établissements de l'association Le Parc

L'association Le Parc anime l'action de **5 établissements** des secteurs médico-sociaux : le CAMSP Farandole, la Maison Bleue, la Résidence Robinson, l'Institut d'Education Sensorielle Paul Cézanne et le SSEFS Paul Cézanne.





La Résidence Robinson

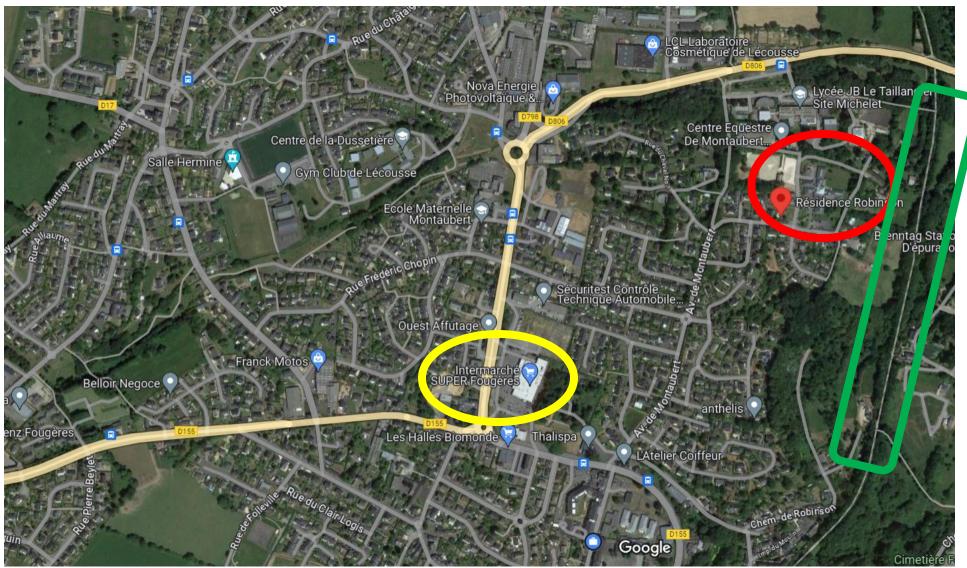


- Foyer de vie (13) et foyer d'accueil médicalisé (17)
- 30 habitants, troubles psychiques, déficience intellectuelle, paralysie cérébrale, etc. avec spécificité de troubles auditifs associés
- Moyenne d'âge : 43 ans
- 36 professionnels (accompagnement, soin, administratif et encadrement)
- Axe politique très fort de soutien à l'autodétermination pour le renforcement du pouvoir d'agir des habitants : résidents/habitants, promotion des droits, droit de vote, droit de disposer de son argent, Recrut'ensemble, représentativité dans toutes les instances de l'établissement et à certaines formations, etc.



La Résidence Robinson







La Résidence Robinson



- 30 chambres + 3 logements
- 2 accès principaux fermés par portails / portillons
- Espaces partagés au niveau des 3 maisons
- Nombreux espaces partagés communs
- Bureaux professionnels et locaux techniques





La Résidence Robinson : Évolution macro de la liberté d'aller et venir



2001:

Ouverture établissement 2021:

Hausse **VIGIPIRATE**













2020 : Covid



La Résidence Robinson: zoom habitants



Niveaux d'autonomie différents pour aller et venir :

- 1 habitante autonome, y compris transports en commun
- Quelques habitants autonomes à pied à proximité de Robinson
- Habitants avec divers niveaux d'autonomie : demande d'accompagnement ou pas, capacités différentes selon les situations, mise en danger, etc.



Témoignage de Steren BOUETTE, habitante



- Chambre : clés, accès par l'intérieur, par l'extérieur, sonnette
- Maison: sonnette





- Information sortie
- Badge accès portail



- Circulation dans le quartier, la ville
- Transports en commun: bus, train





- Transports accompagnés par professionnels



- Prévenir d'un problème: carton demande d'aide
- Anticiper les changements (changement des lignes et horaires de bus, travaux, météo, etc.)



Accompagnement en ergothérapie



Demande

Evaluation

Intervention



La demande



Habitants

Professionnels

- Spontanée
- A la suite du recueil des attentes pour le projet personnalisé



Importance de mettre du sens dans l'évaluation et la mise en situation.



Evaluation



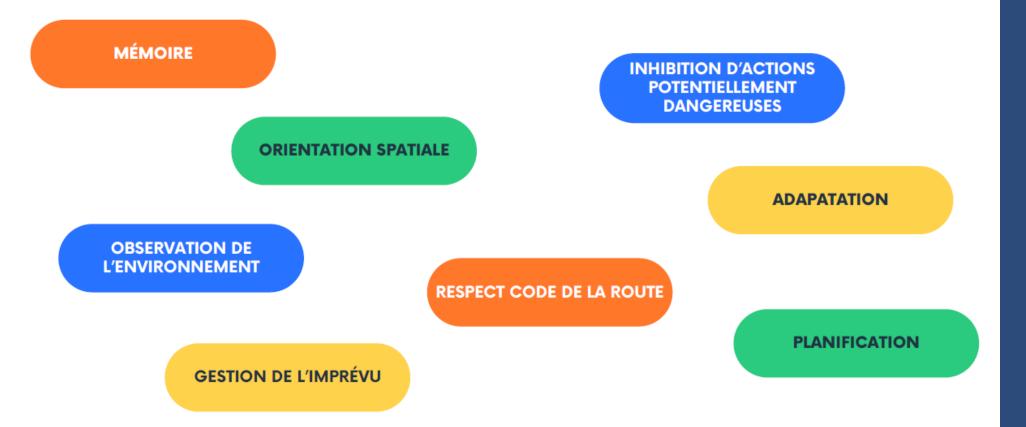
L'évaluation est une étape essentielle pour objectiver les capacités et les freins impactant la possibilité des habitants de sortir à l'extérieur de la résidence en autonomie. Pour cela, il faut identifier si la personne peut être autonome et assurer sa sécurité sur un trajet donné. Cela comprend le choix du trajet, l'orientation spatiale, l'orientation temporelle, l'attention, le respect des règles de sécurité, l'observation et la prise en compte de l'environnement, ainsi que la résolution de problèmes face à un nouvel événement.

- Mise en situation
- Observation
- Grille d'observation
- Identification des risques



Ce que l'on observe ...







L'accompagnement de l'habitant



Adaptation de la préconisation en fonction de l'évaluation

Collaboration étroite avec les professionnels du quotidien

<u>Travail des compétences impactant les fonctions exécutives</u>

Amélioration de la compréhension du code de la route et de la sécurité

<u>Importance des supports pour communiquer en cas de problème</u>

Réévaluation



Projections d'évolutions



Court terme:

- Recueil des attentes, grille autodétermination
- Proposition de la liberté d'aller et venir en axe de travail au PPA

Moyen terme:

- Moyens d'alertes: smartphone vidéo, GPS
- Changement complet de la gestion des accès et niveaux habilitations: badges ensemble habitants, gestion de la sécurité des accès

Poursuite:

 Accompagnement à la liberté d'aller et venir et réflexion bénéfice risque associé



A l'écoute de vos questions



